



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **23 avril 2024** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

24-04-144

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Embauche de monsieur Sylvain Lachance comme opérateur, chauffeur, journalier pour le service de voirie de la municipalité de Nantes
- 4 - Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
- 5 - Maintien de la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24-04-145

- 3 - Embauche de monsieur Sylvain Lachance comme opérateur, chauffeur, journalier pour le service de voirie de la municipalité de Nantes

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a procédé durant le dernier mois à la recherche d'un candidat pour combler un poste de "journalier, chauffeur et opérateur" dans le service de voirie;



N° de résolution
ou annotation

24-04-146

ATTENDU QUE le comité d'infrastructure, de bâtiment et de terrain de la municipalité de Nantes a rencontré plusieurs candidats et seul monsieur Sylvain Lachance est recommandé par le comité pour son embauche;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'embaucher monsieur Sylvain Lachance comme journalier, chauffeur et opérateur aux conditions établies au contrat.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés de signer au nom et pour la municipalité tout document aux fins de l'exécution de la présente résolution.

4 - Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour

ATTENDU QUE le Conseil de Sport et Loisir de l'Estrie propose un programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour;

ATTENDU QUE le conseil souhaite avoir la possibilité d'offrir un service d'accompagnement pour des handicapées en camp de jour;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant de 800,00 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du soutien au projet.

DE mandater madame Isabelle Cameron pour déposer le dossier ainsi que tous les documents et les renseignements requis.

24-04-147

5 - Maintien de la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens

ATTENDU QUE la municipalité a demandé par la résolution numéro 24-03-83 à la MRC de revoir son entente avec la Sûreté du Québec, afin de maintenir les deux patrouilleurs que la Sûreté du Québec souhaite retirer de la région;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec - MRC du Granit a communiqué avec la municipalité de Nantes pour l'aviser que l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) n'initiera plus d'activités de parrainage avec la municipalité;

ATTENDU QU'en plus de la diminution d'agent dans la région, la municipalité n'aura plus un service activité initié par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les élus sont préoccupés de la sécurité de leurs citoyens avec cette diminution de service;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a une obligation de veiller à la santé et la sécurité de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'article 142 (1) du code municipal permet au maire de recommander au conseil toute recommandation qu'il croit convenable dans l'intérêt de la municipalité ou des habitants de son territoire;

ATTENDU QUE tous les véhicules de la Sûreté du Québec ont des défibrillateurs et sont assignés comme priorité pour appliquer le défibrillateur si les patrouilleurs sont les premiers arrivés à un événement;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier la résolution suivante :

QUE la municipalité de Nantes réitère la demande citée dans la résolution 24-03-83 à la MRC;



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

24-04-148

QUE la présente est une demande d'appui aux municipalités de la MRC du Granit afin de :

- De conserver les deux postes afin maintenir les deux patrouilleurs que la Sûreté du Québec souhaite retirer de la région;
- D'améliorer le sentiment de sécurité dans la région;
- De permettre aux agents de la Sûreté du Québec d'initier des activités de parrainage avec les municipalités;

QUE le directeur général transmet la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC du Granit, la MRC du granit et la Sûreté du Québec;

QU'advenant un accident causant un préjudice à un citoyen de la municipalité à cause d'un retard d'intervention de la Sûreté du Québec, la municipalité pourrait entreprendre des poursuites contre la Sûreté du Québec et la MRC du Granit.

La proposition de résolution est soumise au vote des élus présents. Madame Julie Rodrigue, ne participe pas au débat et au vote à cause d'un semblant de conflit d'intérêts.

Monsieur Bruneau Hébert, monsieur Richard Grenier, monsieur Daniel Poirier et madame Lynda Bouffard votent pour la résolution.

Aucun vote contre la proposition de résolution.


La résolution est adoptée à la majorité des élus.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.


7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 27.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire